

Motion no 768

Une police des constructions plus efficace

L'exercice de la police des constructions s'avère une tâche périlleuse pour les communes, ce qu'admet le Département de l'Environnement et de l'Équipement dans son rapport du 19 novembre 2002. Une demande de modification législative a été proposée par le groupe de projet 07 (GP07) de la réforme de l'administration. Dans ce sens, un transfert de compétence des communes vers le Canton en matière notamment de police des constructions a été proposé par le DEE dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) et du décret concernant le permis de construire (DPC).

Lors de la consultation relative à la modification partielle de la LCAT et du DPC, la majorité des avis exprimés est plutôt défavorable à ce projet. C'est pourquoi le Gouvernement a renoncé à cette modification dans son message au Parlement.

Le groupe socialiste regrette vivement qu'un débat n'ait pas lieu sur la problématique de la police des constructions. Dans le quotidien, les communes sont confrontées à des difficultés croissantes de non-respect par les citoyens. Il est irresponsable et peu courageux de laisser la situation telle quelle. Aucune mesure dissuasive n'existe aujourd'hui; bien au contraire il est beaucoup plus économique de payer une amende que de payer un permis de construire. Déjà lors des débats en première lecture du 18 novembre 1992 concernant le DPC, le groupe socialiste était intervenu afin de confier une tâche de surveillance des constructions à un organisme ou à une personne à travers une décision intercommunale (Journal des débats no 19). Un alinéa avait alors été ajouté en seconde lecture à l'article 49 DPC : «⁴ Les communes peuvent prendre des dispositions intercommunales afin d'assurer les tâches de surveillance de police des constructions». Selon nos connaissances, cette disposition n'a pas été appliquée par les instances communales.

Soucieux de la qualité de vie dans le Canton et désireux d'une société où les conflits sont gérés, le groupe socialiste demande que les dispositions légales dans le domaine de la police des constructions soient réétudiées par le Gouvernement et que des propositions soient présentées au Parlement afin d'améliorer une situation difficile autant pour les responsables communaux que pour les citoyens touchés dans leur cadre de vie par des dérapages incessants.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS)